COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JANVIER 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie le vendredi 22 janvier 2016 à 19h 30 sous la présidence de Monsieur CHAINEAUD Jean-Pierre Maire.

Présents: Mesdames NIQUE, DELANDE, MENOU, BILLEREY, BOULLET,

HOUSSAYE.

Messieurs CHACON, MELLIER, RICHARD, DUCHAUDE, LHUISSIER.

Absents: Madame FERNANDEZ donne pouvoir à Monsieur CHAINEAUD

Madame NABBEN Monsieur DEJOUY

Secrétaire de mairie : Monsieur de LAROSIERE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2016

Parking des Landes

Dépense 10 000 euros

S

Trottoir rue Mary Cassatt

Dépense 35 000 euros

Subvention

Eglise

Dépense reste à réaliser 10 000 euros Subvention reste à percevoir 4 000 euros

Chicane rue Mary Cassatt

Dépense 8 000 euros

Acquisition d'outillage

Dépense 2 000 euros

SUBVENTIONS 2016

Comité des fêtes 4 000 euros
Coopérative scolaire 3 500 euros
Entente sportive 1 500 euros
SPA 200 euros
Association des parents d'élèves 200 euros
Association du Patrimoine 100 euros
Association des calvaires 20 euros

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

A la rentrée prochaine, l'école perdra une classe, face à cette situation le Maire propose d'étudier la possibilité de mettre en commun les écoles de FRESNEAUX MONTCHEVREUIL et du MESNIL THERIBUS. Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

RETROCESSION

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur BOITEL responsable de la société SA HLM pour la rétrocession de la voirie du lotissement des acacias et des merisiers. Les conseillers acceptent l'accord proposé par la société HLM.

Les frais de géomètre seront pris en charge par la SA HLM, les frais notariés seront pris en charge par la commune.

ACCES HANDICAPES

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de prorogation pour rendre accessible les lieux publics.

QUESTION DIVERSE

Le ralentisseur implanté rue de la Croix Blanche sera rallongé de un mètre afin de faciliter le passage de tous les véhicules.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.